COLHO

#### BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET Nº 2008-<u>032</u>/PRES

promulguant la loi nº 038-2007/AN du 20 décembre 2007 portant autorisation de ratification de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé

#### LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

la lettre  $n^{\circ}$  2008-002/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 11 janvier 2008 du VUPrésident de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi nº 038-2007/AN du 20 décembre 2007 portant autorisation de ratification de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel

l'avis juridique n° 2007-14/CC du 30 juillet 2007 sur la conformité à la VUConstitution du 02 juin 1991 de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, adoptée à New York le 09 décembre

### DECRETE

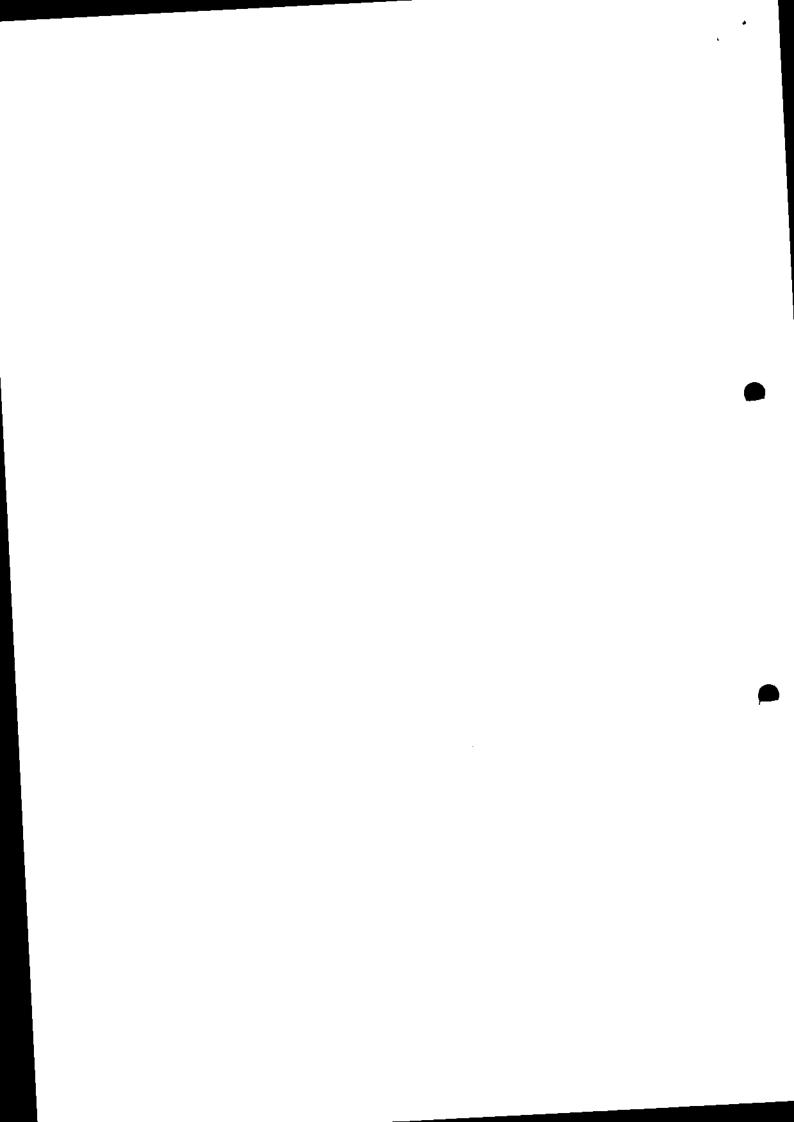
ARTICLE 1: Est promulguée la loi nº 038-2007/AN du 20 décembre 2007

portant autorisation de ratification de la Convention sur la sécurité

du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 6 février 2008



BURKINA FASO

-----UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
-----QUATRIEME LEGISLATURE

# LOI Nº 038-2007/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFCATION
DE LA CONVENTION SUR LA SECURTIE DU PERSONNEL
DES NATIONS UNIES ET DU PERSONNEL ASSOCIE

## L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 20 décembre 2007 et adopté la loi dont la teneur suit :

**Article 1**: Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 20 décembre 2007.

Pour le Président de l'Assemblee nationale, Le Troisième de l'Assemblee nationale,

Hippolyte C

Le Secrétaire de séance

Korotimi KOTE TABOU